



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Abdullah CETIN**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Passeport Sécurité Intérimaire** (catégorie(s) : PASI) lors de la session n°**SF-2026-03-51-41**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ☒ | Action de formation * |
| ☐ | Bilan de compétences |
| ☐ | Action de VAE |
| ☐ | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée les 29-06-2026 et 30-06-2026 pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 06/07/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Hasan SEVILMIS**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Passeport Sécurité Intérimaire** (catégorie(s) : PASI) lors de la session n°**SF-2026-03-51-41**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ☒ | Action de formation * |
| ☐ | Bilan de compétences |
| ☐ | Action de VAE |
| ☐ | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée les 29-06-2026 et 30-06-2026 pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 06/07/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Wesley THERES**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Passeport Sécurité Intérimaire** (catégorie(s) : PASI) lors de la session n°**SF-2026-03-51-41**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ☒ | Action de formation * |
| ☐ | Bilan de compétences |
| ☐ | Action de VAE |
| ☐ | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée les 29-06-2026 et 30-06-2026 pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 06/07/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



GO!
FORMATIONS
Réim Industriel Tech Campus - secteur D
4200 - 54200 TROU
03 26 06 06 07
SIRET 821 197 084 00014

* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.